

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

1°) ASSAINISSEMENT DU VILLAGE : MAÎTRISE D'OEUVRE

Un appel d'offre a été régularisé pour le choix de l'entreprise qui assurera la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création du réseau d'assainissement du village ;

Cette maîtrise d'œuvre s'articulera en deux phases :

- Elaboration d'un avant-projet
- Direction des travaux et assistance aux opérations de réception

Chacune de ces phases comportent deux prestations :

- Prestation 1 : Création d'un réseau de collecte des eaux usées
- Prestation 2 : Création d'une station d'épuration

Il est ressorti de l'analyse des trois offres reçues que le Cabinet MEGRET avaient obtenu les meilleures notes, tant sur le plan technique que sur le plan financier ;

A l'unanimité le Conseil municipal a décidé de lui confier la maîtrise d'œuvre du projet.

Les honoraires du Cabinet MEGRET s'établissent comme suit :

- Elaboration d'un avant-projet : 5.400 euros ht
- Direction des travaux, assistance aux opérations de réception : 13.000 euros ht

2°) ASSAINISSEMENT DU VILLAGE : FINANCEMENT

Pour assurer le financement de ce projet, le Conseil municipal a décidé de solliciter l'aide financière du Département soit:

- Pour la maîtrise d'œuvre :

Coût : 18.400 euros

Subvention du Conseil départemental : 4,600 euros (25%)

Part communale ; 13.800 euros

- Pour les travaux :

Coût : 224.000 euros

Subvention du Conseil départemental : 56.000 EUROS (25%)

Part communale : 168.000 euros

3°) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Conseil municipal a estimé opportun, à l'occasion de la création du réseau d'assainissement du village, de procéder, concomitamment, à l'enfouissement des réseaux secs.

Une étude va être demandée au SDEE

4°) ECLAIRAGE PUBLIC:

Pour, d'une part, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'établissement ou de réhabilitation des installations et réseaux d'éclairage public et, d'autre part, en assurer la maintenance et l'entretien, le Conseil municipal a décidé de confier par conventions au SDDE l'ensemble de ces prestations.

5°) INFORMATIONS DIVERSES

- Rénovation de l'ancien Foyer de ski de fond:

Ce projet a été retenu par l'Etat pour un financement au titre de la DETR.

Une subvention correspondant à 60% du coût des travaux a été allouée à la Commune, soit la somme de 7.789,20 euros.

Le Maire

Jean WILKIN